

Bordereau attestant l'exactitude des informations - AUCH - 3201 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 05/06/2024 - 1767 - 1991 D 00200 - 381 996 214 - SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
VIVADOUR

2024/1767

VIVADOUR

Société coopérative agricole à capital variable
Agrément HCCA 14095 - SIREN 381 996 214 RCS Auch
Siège social : Rue de la Menoue - 32400 RISCLE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE PLENIERE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 6 DECEMBRE 2023

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté une perte de - 2 217 346,80 euros se décomposant en un déficit net des opérations réalisées avec les tiers non associés :
- 478 057,62 euros et en un déficit net des opérations réalisées avec les associés coopérateurs :
- 1 739 289,18 euros, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide d'affecter :

- ✓ au poste « report à nouveau débiteur TNA » : - 478 057,62 euros ;
- ✓ à l'imputation des « autres réserves » : - 1 739 289,18 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constate que le capital social souscrit au 30 juin 2023 s'élève à la somme de 4 152 615,74 euros contre 4 139 285,74 euros au 30 juin 2022 soit une augmentation de 13 330 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NEUVIEME RESOLUTION

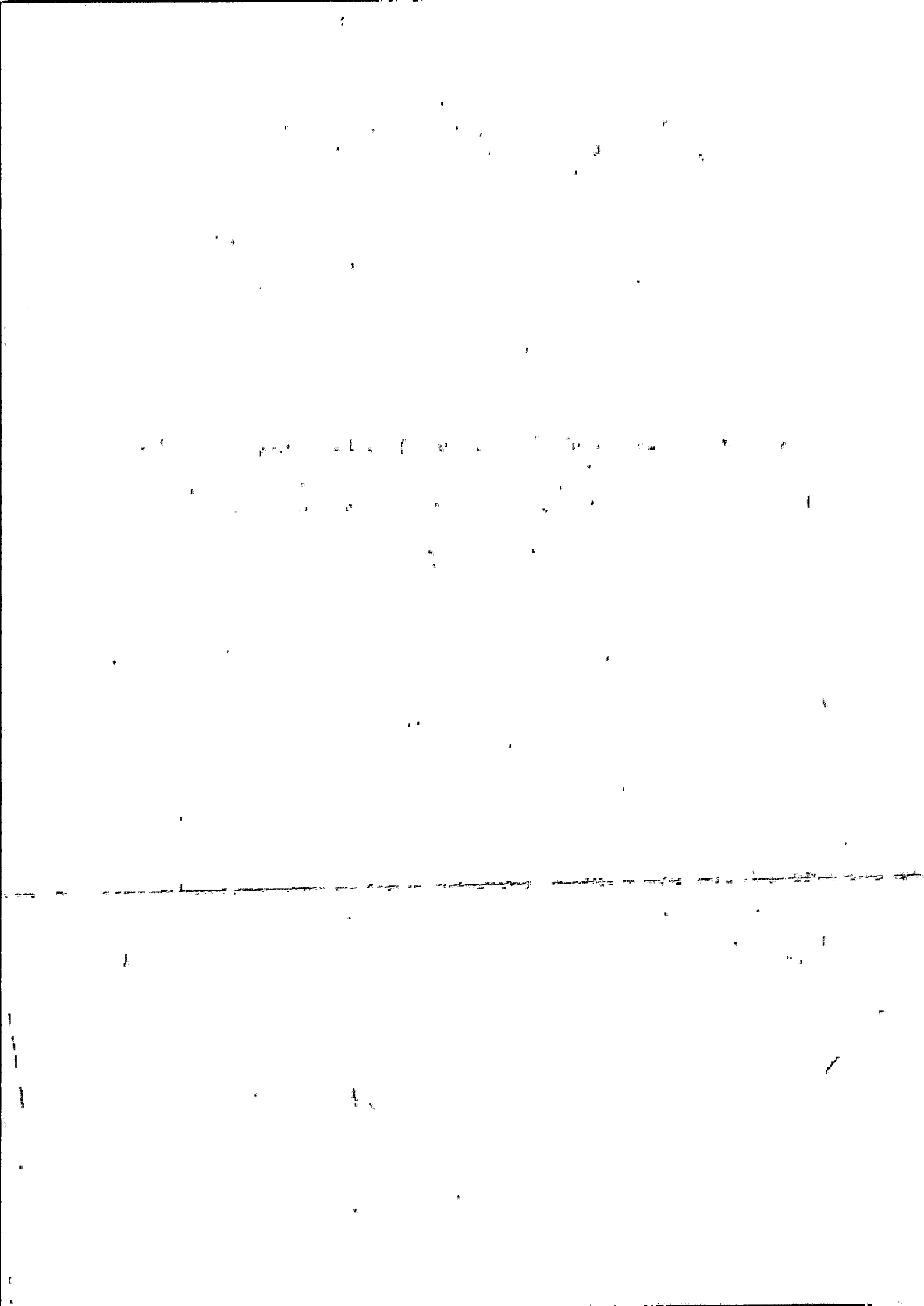
L'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Florent ESTEBENET

Président du Conseil d'administration





VIVADOUR
Le Groupe Coopératif

VIVADOUR

Société coopérative agricole à capital variable
Agrément HCCA n° 14095 - SIREN 381 996 214 RCS Auch
Siège social : Rue de la Menoue - 32400 Riscle

REÇU LE

05 JUIN 2024

Greffier Tribunal de Commerce

✉ *Correspondance :*

C/O G.I.E. FINADOUR
Service juridique
Rue de la Menoue
32400 RISCLE
☎ 05-62-69-71-72

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

4, Place du Maréchal Lannes
32000 AUCH

Riscle, le 3 juin 2024,

Madame,

Dans le cadre de la mise à jour du capital social de notre Coopérative et suite à une impossibilité de réaliser la formalité sur le site de l'INPI et sur Infogreffe, vous trouverez, ci-joint, le document suivant afin d'effectuer un dépôt d'acte simple :

- ✓ un extrait certifié conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Plénière Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 6 décembre 2023 ;
- ✓ une copie de la procuration permanente pour l'accomplissement des formalités auprès des Registres des Commerces et des Sociétés.

Vous remerciant de prélever le coût de cette formalité sur le compte du G.I.E. FINADOUR ouvert dans vos livres et vous souhaitant bonne réception des présentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Patricia DUPRAT

*Assistante juridique
Groupe VIVADOUR*

**PROCURATION PERMANENTE POUR L'ACCOMPLISSEMENT
DES FORMALITES AUPRES DES REGISTRES
DU COMMERCE ET DES SOCIETE**

LA SOUSSIGNEE :

VIVADOUR, société coopérative agricole à capital variable, agrément HCCA n° 14095, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Auch sous le n° 381 996 214, dont le siège social est situé : rue de la Menoue - 32400 Riscle, représenté par Florent ESTEBENET en sa qualité de Président du Conseil d'administration,

Donne par les présentes pouvoir à :

- ✓ Madame Adeline LAFFARGUE, née le 10 novembre 1990 à Auch (32), domiciliée au 275 route de Belleperche - 82100 Castelsarrasin, en sa qualité de Directrice Juridique ;
- ✓ Jennifer MARTINS, agissant en qualité de Juriste du G.I.E. FINADOUR, sis rue de la Menoue - 32400 Riscle ;
- ✓ Patricia DUPRAT, agissant en qualité d'Assistante juridique du G.I.E. FINADOUR, sis rue de la Menoue - 32400 Riscle ;

de pour nous et en notre nom faire tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations concernant les sociétés susvisées auprès des Registres du Commerce et des Sociétés.

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

L'exécution de ce mandat vaudra décharge aux mandataires.

Fait à Riscle, le 21 décembre 2023

